

Strassen, le 25 avril 2022

Rapport de la réunion du Conseil d'administration du 25 avril 2022

Présents : André Hoffmann, Michel Knepper, Marie-Paule Hoffmann, Paul Marcy, Alwin de Prins, Fabienne Leukart, Carlo Goeres

Assistent : Ralf Lentz, Raymond Conzemius

Excusés : Alex Goergen, Caroline Weber, Lynn Spielmann, Romain Seil

En début de réunion le Président souhaite la bienvenue à M. Carlo Goeres, nouveau membre du Conseil d'administration, et le remercie d'avoir accepté le mandat. Carlo Goeres remercie de son tour le Président pour la confiance témoignée.

1. Approbation du rapport de la réunion du Conseil d'administration du 28 février 2022

Le rapport de la réunion du Conseil d'administration du 28 février 2022 est approuvé.

2. Entrevue COSL / Ministère des Sports

Le président informe le Conseil d'administration des échanges avec M. le Ministre des Sports lors d'une récente entrevue.

Plusieurs sujets d'une importance majeure pour le mouvement sportif en général et le COSL en particulier ont pu être abordés, dont notamment l'optimisation de la communication et de la collaboration dans les dossiers communs en cours et à venir.

Il a été convenu d'approfondir les échanges lors d'une prochaine entrevue bilatérale entre le ministère des Sports et le COSL.

3. Projets de loi 7955 (congé sportif) et 7956 (Vélodrome)

Le Conseil d'administration échange sur les avis du COSL relatifs aux projets de loi 7955 et 7956.

Le COSL accueille favorablement le projet de loi 7956 autorisant le gouvernement à acquérir un vélodrome et à participer au financement des travaux nécessaires à la construction des équipements nécessaires à son exploitation. Dans son avis y relatif, l'organe faïtier du mouvement sportif souligne que les infrastructures devront répondre aux besoins des différents utilisateurs potentiels, nommés dans le projet de loi, et que l'utilisation future devra être réglée de manière à servir au mieux le mouvement sportif.

Bien que la volonté d'élargir le champ des bénéficiaires du congé sportif soit louable, le projet de loi 7955 modifiant 1) la loi modifiée du 3 août 2005 concernant le sport et 2) la loi modifiée du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code du Travail, ne peut, dans sa version présentée, pas trouver l'assentiment du COSL.

Le COSL ne peut pas accepter la mise en cause d'une de ses attributions fondamentales, à savoir celle de la reconnaissance du statut de « sportif d'élite ». Pareille démarche, outre le fait qu'elle ne fut ni discutée au préalable, ni souhaitée par les représentants et organes du mouvement sportif, n'est pas seulement susceptible d'introduire un changement essentiel dans le fonctionnement du mouvement sportif. Pareille mesure risque encore d'être perçue comme un bouleversement pur et simple de l'esprit de la loi modifiée du 3 août 2005 concernant le sport par la remise en cause substantielle et dangereuse du principe du subsidiarité.

4. Bilan Assemblée générale du COSL du 19 mars 2022

Le Secrétaire général tire le bilan de l'Assemblée générale du COSL, tenue en date du 19 mars 2022 à Strassen.

Il a été apprécié par les fédérations membres qu'en présence de Monsieur le ministre des Sports, différents sujets cruciaux pour le mouvement sportif ont été abordés par le Président du COSL dans son allocution, certains relayés par des prises de parole de représentants de fédérations.

5. Appel à projets « Activate - make your move »

Le Directeur technique présente les 2 projets que le COSL a soumis à l'appel à projets de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte.

Le projet 1 vise à instaurer au niveau local des journées de promotion de l'activité physique et du sport via des types d'ateliers inspirés de ceux du Spillfest et de l'Olympiadag. Une attention particulière sera à attribuer au caractère durable des initiatives.

Le projet 2 aura comme objectif de mieux comprendre et développer le système sur le plan local et régional en concertation avec tous les acteurs impliqués. Ce projet sera mené, en cas d'accord, en collaboration avec la Vrije Universiteit Amsterdam.

A noter que les 2 projets sont interdépendants et se renforcent mutuellement.

6. Budgets sportifs des cadres du COSL

Sur base d'une analyse historique et dans l'objectif d'une simplification administrative pour les équipes du COSL, les fédérations et les athlètes, le Directeur technique propose d'adapter le système de libération des ouvertures de crédit des athlètes des cadres élite et promotion en se basant sur les principes suivants :

- 1) Une libération forfaitaire de 50% du CTS de chaque athlète, couvrant les déplacements, frais de restauration et de consommation ainsi que l'acquisition de matériel indirectement lié à la pratique sportive de l'athlète
- 2) Le solde des budgets CTS sera libéré sur base de justificatifs de dépenses en lien direct avec le projet sportif de l'athlète. Etant donné le lien direct avec le projet sportif de l'athlète, le remboursement de ces frais sera assuré, dans le cadre des soldes restants, à 100% après validation des décomptes de l'athlète.

Le Conseil d'administration valide la proposition tout en invitant la Direction Technique à veiller aux impacts financiers de cette nouvelle approche.

7. Bilan EYOF Vuokatti 2022

Le Directeur technique présente le bilan du Festival Olympique de la Jeunesse Européen qui a eu lieu à Vuokatti en Finlande du 20 au 25 mars 2022.

Sont surtout à noter les bonnes prestations des jeunes athlètes qui ont représenté le Team Lëtzebuerg, Elisa Diederich, Ysaline Hibon et Joachim Keghian, et les expériences enrichissantes qu'ils ont pu faire au FOJE. À la suite d'une blessure peu de temps avant le départ, Joyce ten Raa n'a malheureusement pas pu faire le déplacement avec le Team Lëtzebuerg.

En préparation à l'évènement une rencontre entre tous les membres de la délégation a été organisée en collaboration avec des collègues du Sportlycée, lors de laquelle différentes activités ont permis aux concernés de faire connaissance et de développer l'esprit d'équipe. Nous remercions les collègues du Sportlycée pour leur assistance.

Une première a aussi été la participation de Peter Murphy en tant que European Youth Olympic Ambassador.

À la suite des bonnes expériences de ces deux initiatives, la Direction Technique vise à les renouveler, dans la mesure du possible, lors des futurs évènements multisports.

8. Approbation des chefs de mission des prochains évènements multisports

Le Conseil d'administration valide, sur proposition de la Direction Technique, les chefs de mission des évènements multisports 2023 et 2024 :

2023

- | | | |
|---|---------------------|----------|
| - European Youth Olympic Festival (winter) Ries | 21.01. – 28.01.2023 | Marie-Jo |
| - Games of the Small States of Europe Prins | 28.05. – 03.06.2023 | Alwin de |
| - European Games Conzemius | 09.06. – 25.06.2023 | Raymond |
| - European Youth Olympic Festival (summer) Carnol | 18.07. – 26.07.2023 | Laurent |

- ANOC World Beach Games
Conzemius 24.09. – 30.09.2023 Raymond

- 2024
- Youth Olympic Games
Carnol 19.01. – 02.02.2024 Laurent
- Olympic Games
Conzemius 26.07. – 11.08.2024 Raymond

9. Rapport sur les réunions du bureau exécutif, des bureaux particuliers, des commissions et groupes de travail et autres rapports

p.m.

10. Divers

Sur proposition du Président du Bureau Financier, le Conseil d'administration procède à la nomination de M. Paul Marcy en tant que nouveau membre dudit Bureau.

Ralf Lentz